

## **MOTION – CONSEIL DES MAITRES**

### **Allègement de service en éducation prioritaire : on veut l'égalité avec le collège**

Le ministère vient de nous accorder par décret un allègement de service d'enseignement de 18 demi-journées par an, soit 54 heures annuelles, pour le travail en équipe et la relation avec les parents. Si ce principe d'allègement constitue une première reconnaissance de la spécificité de l'exercice du métier en éducation prioritaire que demandait le SNUipp-FSU, son niveau est inférieur à celui du collège.

Les enseignants de l'école ..... réunis en conseil des maîtres demandent à être considérés de la même manière que leurs collègues enseignants en collège et à disposer du même taux d'allègement de service. Ils demandent donc à bénéficier dès la rentrée prochaine de 82 heures d'allègement de service d'enseignement, soit près de 27 demi-journées.

Le conseil des maîtres réuni le .....

*Motion à retourner au SNUipp-FSU de votre département qui la fera parvenir au ministère*